

Thème : Criminologie pour les avocats - Niveau débutant

Date : Mercredi 14 octobre 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visio

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Connaître les nouvelles techniques scientifiques permettant la manifestation de la vérité
- Se familiariser avec les nouvelles formes de criminalités (I.A et cybercriminalité, narcotrafic et nouveau pôle grande criminalité organisée etc)

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I. La science au service de la justice pénale

II. Typologie des auteurs et victimes : traitement dont la justice restaurative

➤ Moyens pédagogiques :

Support de présentation

➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Martine BOUCCARA, Avocate Honoraire au Barreau de Paris

Avocate au Barreau de New-York

Diplômée de Criminologie de l'Université de NY, CUNY

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.